

1. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

A. Accueil périscolaire

- > L'accueil périscolaire est organisé dans toutes les écoles avant et après la classe (voir les horaires dans la rubrique « votre commune » de l'Espace Famille). **L'émargement des personnes responsables qui déposent et récupèrent les enfants est obligatoire matin et soir.**
- > L'accueil périscolaire du matin et du soir est facturé selon un forfait journalier, en fonction de la fréquentation du service (facturation au réel).
- > Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018 :

Tranches	QF mini	QF maxi	Tarif matin et/ou soir
1	0	580	0,50€
2	580,01	1560	0,75€
3	1560,01	Et plus	1,00€

B. Restauration scolaire

- Les réservations se font sur le dossier unique d'inscription.
Toutes nouvelles réservations ou annulations de repas pourront être effectuées – exclusivement sur l'Espace Famille – au plus tard 7 jours avant la date de consommation.
Les repas réservés non consommés seront facturés.
Les repas consommés sans réservation seront facturés 4,70€.

- > Absences exceptionnelles :
Maladie : fournir obligatoirement un certificat médical à déposer au **guichet éducation de votre commune**. Une carence de 1 jour sera appliquée. Au-delà les repas non consommés ne seront pas facturés.
Autre absence : seules les absences liées à des événements exceptionnels pourront faire l'objet d'une demande écrite adressée par courrier ou par mail au guichet éducation (à l'attention de Madame la Présidente de Mont de Marsan Agglo).
- > Régimes spéciaux :
En cas d'allergie alimentaire avérée (présentation du certificat médical établi par un allergologue) ou de problème de santé particulier, un protocole spécifique (Projet d'Accueil Individualisé) est mis au point. Il est élaboré à la demande des familles, par le directeur de l'école où est scolarisé l'enfant avec le concours du médecin scolaire, en lien avec les équipes communautaires.
Il peut également être permis aux parents de préparer un panier repas pour leur enfant, dont la confection est sous leur entière responsabilité, en respectant les conditions d'hygiène et de conservation des aliments.
Cette pratique n'est pas autorisée pour les régimes alimentaires liés à des considérations non médicales.
Le service restauration propose des repas de substitution de type « sans viande » pour les familles qui le souhaitent (demande valable pour tous les jours de l'année. Les familles doivent informer le guichet pour tout changement en cours d'année).
Ces dispositions sont applicables aux centres de loisirs.

- > Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2017/2018 :

Tranches	Quotient familial CAF	Nouveaux tarifs repas écoles de Mont de Marsan (€)	Nouveaux tarifs repas écoles hors Mont de Marsan (€)
1	QF < 330	0,80	1,70
2	330,01 < QF < 580	2,10	2,60
3	580,01 < QF < 980	3,05	3,00
4	980,01 < QF < 1560	3,65	3,20
5	1560,01 < QF	4,15	3,50

- > Tarif extérieur hors Mont de Marsan Agglo : 4.70€
- > Tarif repas non réservé : 4,70€

C. TAP (Temps d'activités périscolaires)

- Suite à la réforme des rythmes scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires ont été mis en place dans les écoles de Mont de Marsan Agglo. La fréquentation n'est pas obligatoire mais est soumise à une inscription préalable.
Les TAP sont gratuits. Les horaires et programmes sont disponibles sur l'Espace Famille dans la rubrique « votre commune ».
- Pour le bon déroulement des activités, les parents ne peuvent pas venir chercher les enfants avant la fin des TAP.
Les inscriptions se font pour les périodes de vacances à vacances auprès des directeurs périscolaires des écoles.

2. ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

A. Centre de loisirs

Inscriptions :

Les familles inscrivent les enfants dans le centre de leur choix (dans les délais et en fonction des disponibilités) :

- pour les mercredis : avant le 25 du mois en cours pour les mercredis du mois suivant.
- pour les vacances : au plus tard 15 jours avant le début des vacances scolaires.

Le directeur de l'accueil est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais. Toutefois, afin de répondre à des situations urgentes et exceptionnelles, un enfant pourra être accueilli sous réserve de places disponibles et d'une inscription administrative effectuée au préalable.

Les réservations s'effectuent sur l'Espace Famille pour Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, sur place pour les autres centres.

Lieux :

Les différentes structures de Mont de Marsan Agglomération qui accueillent vos enfants :

> Les mercredis :

- Maison Lacaze à Mont de Marsan
- Château de Nahuques à Mont de Marsan
- Menasse à Saint Pierre du Mont
- Saint Perdon
- Bougue
- Saint Avit
- Saint Martin d'Oney
- Pouydesseaux

> Les vacances scolaires (sauf vacances de Noël) :

- Maison Lacaze à Mont de Marsan
- Château de Nahuques à Mont de Marsan
- Menasse à Saint Pierre du Mont
- Saint Perdon
- Uchaq et Parentis
- Bougue

Tarifs des centres de loisirs à compter du 10 juillet 2017 :

ALSH - Journée avec repas		
Tranches	QF mini	Tarif (€)
1	0 à 330	3,9
2	330 à 580	4,4
3	580 à 723	5,6
	723 à 980	7,2
4	980 à 1560	8,3
5	+ 1560	9
Tarifs hors agglomération (€)		
1/2 journée sans repas		22,5
1/2 journée avec repas		26,4
journée avec repas		30

Mercredi et 1/2 journée avec repas		
Tranches	QF mini	Tarif (€)
1	0 à 330	3,7
2	330 à 580	4,2
3	580 à 723	5,25
	723 à 980	6
4	980 à 1560	6,6
5	+ 1560	7,5

Mercredi et 1/2 journée sans repas		
Tranches	QF mini	Tarif (€)
1	0 à 330	2
2	330 à 580	3
3	580 à 723	5
	723 à 980	5,5
4	980 à 1560	6
5	+ 1560	7

Le Mercredi :

possibilité de repas seul (sauf à Mont de Marsan), au tarif restauration habituel

B. Droit à l'image

L'autorisation parentale permet de fixer, reproduire et communiquer au public les photographies/vidéos sur les supports de communication suivants :

- Affichage accueil périscolaire de l'école
- Journal de l'agglomération
- Plaquette de présentation de Mont de Marsan Agglo et de ses services
- Site internet de Mont de Marsan Agglo
- Réseaux sociaux : chaîne YouTube et comptes Facebook, Instagram et Twitter de Mont de Marsan Agglo

Le bénéficiaire de l'autorisation procédera à l'exploitation des photographies/vidéos sur les supports de communication définis ci-dessus. Il s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée de l'enfant ou à sa réputation, ni d'utiliser les photographies/vidéos, objets de la présente autorisation, sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation.

La famille garantit ainsi n'être liée par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image de son enfant ou de son nom.

C. Facture unique

Afin de faciliter les démarches, il est préconisé aux familles d'opter pour le prélèvement automatique (si déjà mis en place, inutile de remplir à nouveau le mandat SÉPA).

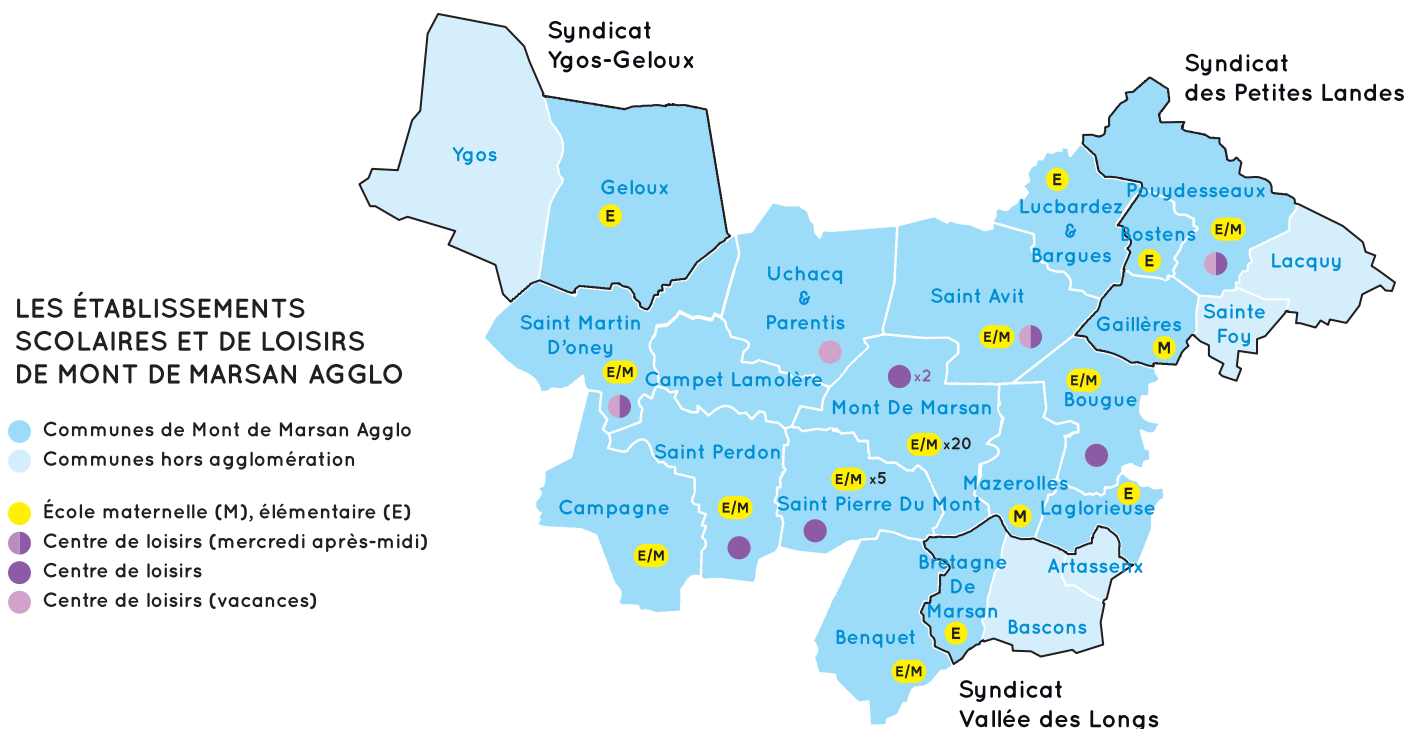
Pour ce faire, il convient de se présenter muni d'un RIB au guichet éducation de sa commune et de remplir le **mandat de prélèvement joint** (également disponible sur l'Espace Famille).

> Autres modes de paiement :

- en ligne sur l'Espace Famille (espace privé)
- par carte bancaire au guichet éducation de Mont de Marsan uniquement
- par chèques, espèces au guichet éducation de votre commune
- en tickets CESU (uniquement pour les accueils périscolaires (garderie) et les centres de loisirs) au guichet éducation de votre commune
- par chèques vacances (uniquement pour les centres de loisirs) au guichet éducation de votre commune

Tout changement de situation familiale, d'adresse ou autre est à signaler au **GUICHET ÉDUCATION DE VOTRE COMMUNE** ou sur **L'ESPACE FAMILLE**

3. ANTENNES DU GUICHET ÉDUCATION



Coordonnées des guichets

Benquet

199 avenue d'Alsace
40280 Benquet
05 58 71 00 73
communedebenquet@orange.fr

Bostens

1 impasse Mairie
40090 Bostens
05 58 93 92 69
mairie-bostens@wanadoo.fr

Bougue

20 rue du Docteur Lafitte
40090 Bougue
05 58 52 92 13
commune.bougue@wanadoo.fr

Bretagne

2 place de la Mairie
40280 Bretagne de Marsan
05 58 71 00 58
mairie.bretagne@wanadoo.fr

Campagne

54 avenue Marsan
40090 Campagne
05 58 44 76 37
mairie-de-campagne@wanadoo.fr

Gaillères

90 route de Villeneuve
40090 Gaillères
05 58 93 90 84
mairie.gailleres@wanadoo.fr

Geloux

2 place de la Mairie
40090 Geloux
05 58 52 02 55
mairie.geloux@orange.fr

Laglorieuse

Le Bourg
40090 Laglorieuse
05 58 52 90 04
laglorieuse@wanadoo.fr

Lucbardez et Barges

Place Maynade
40090 Lucbardez et Barges
05 58 93 90 74
mairie.lucbardez@wanadoo.fr

Mazerolles

5 avenue Grande Lande
40090 Mazerolles
05 58 52 97 99
mairie@mazerolles40.fr

Mont de Marsan

Château de Nahuques
avenue de Villeneuve
40000 Mont de Marsan
05 58 93 68 68
guichet.education@lemarsan.fr

Pouydesseaux

70 place Bousquet
40120 Pouydesseaux
05 58 93 90 31
communepouydesseaux@wanadoo.fr

Saint Avit

17 avenue Joulieu
40190 Saint Avit
05 58 75 55 53
saintavit.40@wanadoo.fr

Saint Martin d'Oney

Salle d'accueil périscolaire
40090 Saint Martin d'Oney
06 03 81 32 76
perisco.stmartindoney@lemarsan.fr

Saint Perdon

20 place de la Mairie
40090 Saint Perdon
05 58 75 43 23
stperdon@orange.fr

Saint Pierre du Mont

1 avenue Georges Sabde
40280 Saint-Pierre du Mont
05 58 76 44 85
periscolaire@saintpierredumont.fr



4. ESPACE FAMILLE

www.espace-famille.net/lemarsan/

Le guichet Éducation met à votre disposition un Espace Famille, vous permettant de consulter :

Un Espace Public

- > Actualités (menus, factures en ligne, grèves...)
- > Infos pratiques (présentation et coordonnées des structures, actualités des centres de loisirs...)
- > Votre commune (présentation de l'école, horaires, planning des TAP...)

Un Espace Privé

- > Pour effectuer vos réservations, annulations et paiements en ligne, à l'aide d'un code famille et d'un mot de passe (ces identifiants seront mentionnés sur votre première facture).
- > En cas de renouvellement d'inscription, en conservant les mêmes identifiants

Vos identifiants (réservé à l'administration)

- > Code famille :
- > Mot de passe :

